



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

à Pau, le 2 septembre 2022

Le bilan de la sécurité routière dans le département : une amélioration des chiffres concernant le nombre de blessés mais une forte augmentation du nombre de tués.

Au 21 août, on compte dans le département **524** accidents de la route (contre 606 en 2021 soit une baisse de 14%). Ces accidents ont fait **613** blessés (contre **714** en 2021 soit une baisse de 14 %) dont **124** blessés hospitalisés (contre **166** en 2021 soit une baisse de 25 %).

L'orientation à la baisse des accidents corporels et du nombre de blessés est significative. Elle traduit une plus grande prudence des usagers et une présence constante des forces de l'ordre sur le terrain, incitant les conducteurs à une plus grande vigilance. Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques encourage donc les usagers de la route à poursuivre leurs efforts.

Toutefois, cette amélioration doit être nuancée au regard d'un nombre important de tués qui ne fait que s'accroître sur les routes. En effet, depuis le début d'année, **33** personnes sont décédées dans un accident de la route dans le département contre 21 en 2021, ce qui représente une augmentation de 58 %.

La période estivale contribue à cette forte augmentation en raison de l'accroissement de la circulation, mais cette tendance doit être rapidement inversée dès la rentrée.

Le comportement des conducteurs est en cause dans la plupart des accidents. Ainsi, une des principales causes constatées sont les addictions, à savoir la consommation d'alcool ou de stupéfiants.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :
Tel : 06 15 20 31 38
Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64



Durant la semaine du 15 au 21 août 2022, les forces de l'ordre ont constaté 11 infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique qui étaient exclusivement délictuelles, c'est-à-dire que le seuil légal a été très fortement dépassé. Dans ce type de situation, prendre le volant est extrêmement dangereux.

Ont également été relevés par les forces de l'ordre durant cette semaine :

- **115** excès de vitesse ;
- **7** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **11** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **4** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **8** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **40** suspensions du permis de conduire.

Votre comportement a des conséquences, vous ne devez pas négliger les risques que vous prenez pour vous-mêmes, mais aussi pour les autres : lorsque vous commettez une infraction, vous mettez en danger les autres conducteurs.

Aussi, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques rappelle aux usagers de maintenir la plus grande prudence sur les routes et de respecter les règles pour la sécurité de tous.